

Réglementation

Naissance d'un consortium pour les huiles essentielles



Huit entreprises, représentant plus de 90 % du marché des huiles essentielles en France, s'associent pour répondre aux trois grands défis d'avenir de cette filière : collecter et diffuser une information scientifique moderne sur les huiles essentielles, renforcer leur bon usage et leur sécurité d'emploi par la population, faire émerger un nouveau statut réglementaire adapté. Jean-Marc Giroux, président de Cosmed et coordinateur du projet dévoile l'origine de ce consortium HE et les projets d'avenir.

Que représente le marché des huiles essentielles ?

Jean-Marc Giroux : Les huiles essentielles (HE) ont connu un essor considérable en moins de 10 ans, portées par l'engouement des populations pour les solutions naturelles en matière de santé, beauté, bien-être et alimentation. Selon Market Research Reports, le marché mondial des huiles essentielles devrait croître de 9,60 % d'ici 2022 et atteindre une valeur de 27,49 milliards de dollars US, principalement grâce aux applications en aromathérapie.

Le marché européen des huiles essentielles devrait progresser de 8,80 % sur la même période. La France, quant à elle, est à la fois une importante terre de production (60 % de la production européenne de lavande et lavandin) et le principal marché de consommation en Europe. En 2016, sur le seul créneau des HE pures en flacon, on estimait à environ 14 millions le nombre d'unités vendues (8 millions en pharmacies et parapharmacies, 6 millions en ventes sur internet...).



Jean Marc Giroux, président de Cosmed, coordinateur du consortium HE.

Quels cadres réglementaires pour les huiles essentielles ?

Jean-Marc Giroux : De par leur efficacité et leur polyvalence, les usages des HE peuvent actuellement se partager entre 6 réglementations : celles du médicament, des dispositifs médicaux, de la cosmétique, des compléments alimentaires, celle des produits de consommation courante sous règlement CLP, et celle des biocides, en pleine évolution. De plus, des incohérences entre les réglementations applicables aux HE et l'usage traditionnel qui peut en être fait subsistent. Une situation complexe tant pour les administrations de

contrôle que pour les acteurs du marché ou les consommateurs. Ces derniers, peu au fait des subtilités réglementaires, entendent bien utiliser toute l'étendue des applications possibles des HE en aromathérapie. Or, il n'y a pas aujourd'hui de cadre réglementaire adapté définissant les termes « produits d'aromathérapie » et précisant, notamment, le champ des allégations santé possible.

Comment les industriels font-ils pour s'y retrouver ?

Jean-Marc Giroux : Pour les metteurs sur le marché, le dilemme est permanent face au choix du positionnement et des allégations produit, et la nécessité d'être conforme à l'une des 6 catégories réglementaires actuelles. Un équilibre parfois difficile à trouver et source potentielle d'interprétations juridiques.

La sécurité du consommateur est-elle assurée ?

Jean-Marc Giroux : Oui, mais la progression des mésusages est une source de préoccupation. Le consommateur fait peu ●●●

S'inspirer de la nature

Une finition écologique avec CAP-tivate Luxury

- Des finitions naturelles et harmonieuses
- Des textures agréables
- Des effets captivants

Vous voulez en savoir plus ? Votre interlocutrice :
Laura Berthault
E-Mail: Laura.berthault@kurz.fr
Tél.: +33 1 43 57 16 70

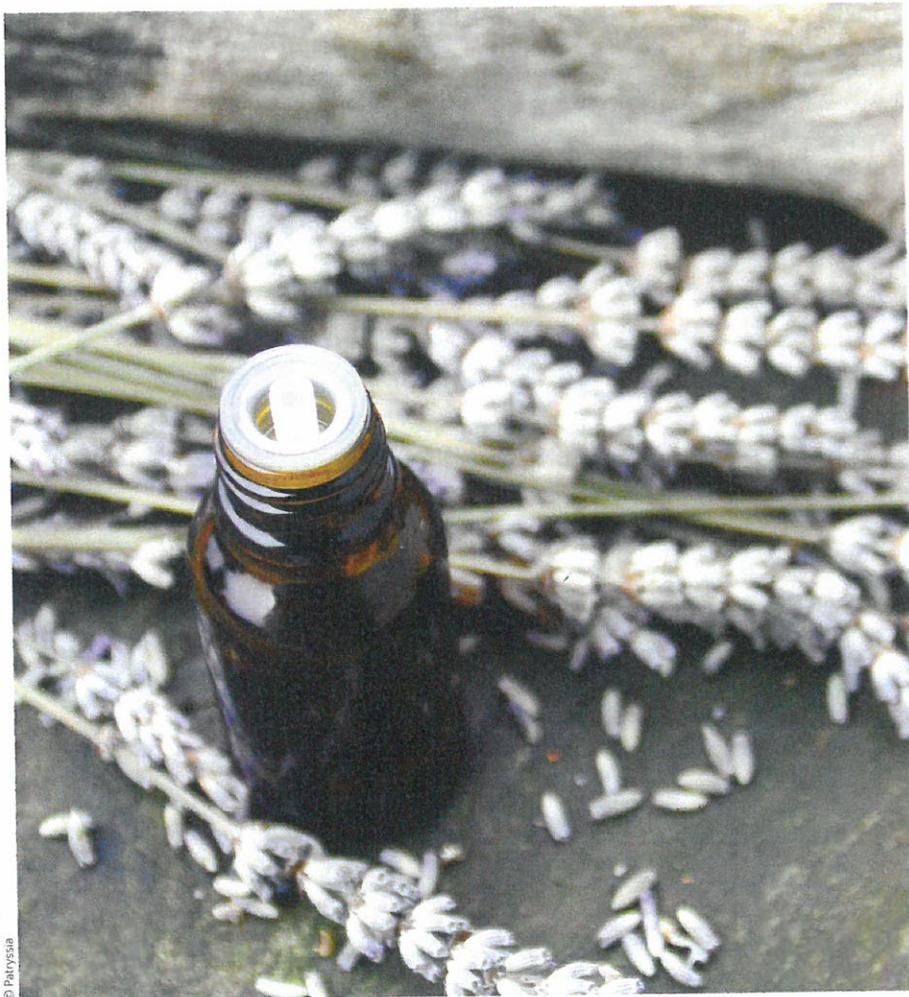
www.kurz.fr/captivate

KURZ FRANCE S.A.R.L. · 15 bis, Rue de la Pierre Levée · 75011 Paris



Demandez dès à présent votre coffret échantillons





© Patryssia

de cas de ce maquis réglementaire. Il recherche un produit d'aromathérapie et en fait l'usage indiqué... Ou pas. Entre le bouche-à-oreille et la facilité d'accès désormais à une abondante documentation sur les HE, il a acquis une grande confiance dans ses capacités d'autoprescription, au prix parfois de quelques imprudences. En 2016, les centres antipoisons nationaux ont répertorié 2 910 signalements concernant des produits à base d'HE, dus à 93 % à des mésusages. Aucun cas grave n'a été relevé à ce jour, fort heureusement. On note toutefois une augmentation de 15 % par an depuis 3 ans en lien avec la progression du marché. Les mésusages sont principalement observés avec des médicaments à base d'HE, ou avec des présentations d'HE pures en flacon.

Quelle est l'implication de Cosmed face à ces constats ?

Jean-Marc Giroux : La première responsabilité des metteurs sur le marché est

d'assurer l'absence de risque dans l'utilisation de leurs produits et par conséquent la sécurité du consommateur.

Dès avril 2016, Cosmed, en tant que représentant des TPE, PME et ETI de la filière cosmétique, faisait part à l'ANSM de sa préoccupation face à l'inadaptation des réglementations existantes concernant les produits d'aromathérapie et à la multiplication des injonctions qui en découlait, ainsi que du nombre croissant de mésusages notifiés. Les autorités de leur côté étaient déjà largement sensibilisées au sujet.

Cependant Cosmed traite uniquement des questions cosmétiques, voire borderline, et les huiles essentielles dépassent ce champ (biocide, DM, médicaments, compléments alimentaires...). C'est pourquoi, en parfaite transparence, un Consortium HE s'est constitué en novembre 2017 avec les principaux acteurs du marché. Sous l'égide de Cosmed

sur décision du conseil d'administration, il dispose de son propre fonctionnement interne.

Quelles sont les missions de ce consortium ?

Jean-Marc Giroux : Sa vocation est triple :

- être une source d'informations sur les HE, notamment en données scientifiques et cliniques, à destination des professionnels de santé, des médias, des agences sanitaires. Fournir également des éléments d'appréciation objectifs dans les controverses média impliquant les HE ;
- améliorer la sécurité du consommateur, par exemple en harmonisant entre les acteurs les messages de précaution, selon les usages et les différentes HE ;
- promouvoir l'émergence d'un nouveau statut réglementaire adapté aux produits « d'aromathérapie », qui soit clairement complémentaire et non conflictuel avec les 6 réglementations existantes. Certains pays comme le Canada avec le statut des produits de santé naturels (PSN) sont des sources d'inspiration.

Des premières discussions ont eu lieu avec l'ANSM et la DGCCRF dans un climat ouvert et constructif. Un rapprochement s'est opéré avec Synadiet pour les compléments alimentaires. Des circuits de partage d'informations ont été mis en place avec Business France et France Agrimer, représentant les agriculteurs.

Chacun mesure l'ampleur et la complexité de ce sujet. Chacun a aussi conscience que la croissance attendue de ce marché, l'adhésion profonde et durable des consommateurs aux pratiques de l'aromathérapie, placent désormais les acteurs et les autorités devant un devoir d'agir, au niveau national dans un premier temps puis en continuité au niveau européen ●

LES ENTREPRISES DU CONSORTIUM

Arokpharma
Aroma-zone
Florame
Laboratoires Gilbert (groupe Batteur)
Omega Pharma (groupe Perrigo)
Pierre Fabre
Puressentiel
Weleda